

08 sep 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 8 septembre 2006

## Prestations en matière de spécialités pharmaceutiques

### Adaptation du budget 2005 pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques

### Adaptation du budget 2005 pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (\*) fixant le budget global en 2005 des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques, dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé. Le projet adapte le budget qui était prévu pour 2005 à 3.068,956 millions d'euros. Le budget global pour les spécialités pharmaceutiques est porté à 3.135,156 millions d'euros. Cette adaptation résulte d'une série de mesures prises par le gouvernement en 2005, en concertation avec les représentants de l'industrie pharmaceutique, afin de faire des économies et ainsi augmenter le budget. Le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.(\*) du 18 avril 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe